

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED
WT/TPR/S/184
23 mai 2007

(07-2018)

Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

Rapport du Secrétariat

INDONÉSIE

Le présent rapport, préparé pour le cinquième examen de la politique commerciale de l'Indonésie, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé à l'Indonésie des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à M. Mario Kakabadse (tél.: 011 739 5172).

La déclaration de politique générale présentée par l'Indonésie est reproduite dans le document WT/TPR/G/184.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Indonésie.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
OBSERVATIONS RÉCAPITULATIVES	vii
1) ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	vii
2) CADRE ET ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	viii
3) ÉVOLUTION DES POLITIQUES SECTORIELLES	xi
4) PERSPECTIVES	xiii
I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	1
1) INTRODUCTION	1
2) ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	1
i) Croissance, emploi et pauvreté	2
ii) Évolution de la situation budgétaire	5
iii) Évolution de la masse monétaire et du taux de change	7
iv) Balance des paiements	8
v) Réformes structurelles	8
3) ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR	11
i) Marchandises	11
ii) Services	12
4) STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS	13
5) PERSPECTIVES	19
II. RÉGIME DE POLITIQUE COMMERCIALE: CADRE ET OBJECTIFS	20
1) APERÇU GÉNÉRAL	20
2) CADRE CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONNEL GÉNÉRAL	21
i) Décentralisation	21
ii) Gouvernance	22
3) STRUCTURE DE LA FORMULATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	23
4) LOIS ET RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES	24
5) OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	26
6) ACCORDS ET ARRANGEMENTS COMMERCIAUX	26
i) Accords multilatéraux	26
ii) Arrangements régionaux	30
iii) Arrangements bilatéraux	33
iv) Préférences commerciales	33
7) DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET CONSULTATIONS	33
8) RÉGIME DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER	35
9) AIDE AU COMMERCE	40

	<i>Page</i>
III. POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES PAR MESURE	41
1) INTRODUCTION	41
2) MESURES AGISSANT DIRECTEMENT SUR LES IMPORTATIONS	43
i) Procédures douanières	43
ii) Évaluation en douane et règles d'origine	45
iii) Droits de douane	46
iv) Autres impositions affectant les importations	53
v) Interdictions d'importer, restrictions et licences	53
vi) Commerce d'État	55
vii) Marchés publics	56
viii) Mesures contingentes	58
ix) Normes et autres prescriptions techniques	60
3) MESURES AGISSANT DIRECTEMENT SUR LES EXPORTATIONS	64
i) Prohibitions, restrictions et licences à l'exportation	64
ii) Droits d'exportation	65
iii) Aides à l'exportation	66
4) MESURES AGISSANT SUR LA PRODUCTION ET LE COMMERCE	68
i) Fiscalité	68
ii) Aides à la production	71
iii) Politique de la concurrence et protection des consommateurs	72
iv) Droits de propriété intellectuelle	74
IV. POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR	78
1) INTRODUCTION	78
2) AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	80
i) Caractéristiques générales	80
ii) Principaux faits nouveaux	82
iii) Mesures visant certains produits	84
iv) Sylviculture	88
3) INDUSTRIES EXTRACTIVES ET ÉNERGIE	90
i) Industries extractives	90
ii) Énergie	91
4) SECTEUR MANUFACTURIER	93
i) Textiles et vêtements	94
ii) Secteur automobile	96
5) SERVICES	98
i) Services financiers	99
ii) Télécommunications	105
iii) Transports	109
iv) Tourisme	112
BIBLIOGRAPHIE	114
APPENDICE – TABLEAUX	117

GRAPHIQUES

	<i>Page</i>
I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	
I.1 Composition des échanges de marchandises, 2002 et 2005	14
I.2 Structure géographique des échanges de marchandises, 2002 et 2005	15
III. POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES PAR MESURE	
III.1 Distribution des taux des droits NPF, 2002 et 2006	49
III.2 Moyenne des taux de droits NPF appliqués et consolidés, par section du SH, 2002 et 2006	50
III.3 Progressivité des droits par secteur selon la CITI à deux chiffres, 2002 et 2006	51
III.4 Composition des normes nationales indonésiennes	61

TABLEAUX

I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	
I.1 Principaux indicateurs socioéconomiques	2
I.2 Principaux indicateurs macro-économiques, 2002-2006	2
I.3 Récapitulation des opérations du gouvernement central, 2002-2006	6
I.4 Montant des investissements étrangers directs approuvés, par secteur, 2002-2006	17
I.5 Montant des investissements étrangers directs approuvés, par provenance, 2002-2006	18
II. RÉGIME DE POLITIQUE COMMERCIALE: CADRE ET OBJECTIFS	
II.1 Législation commerciale, 2007	25
II.2 Principales notifications de l'Indonésie au titre de l'Accord sur l'OMC, avril 2003-mars 2007	26
II.3 Participations récentes de l'Indonésie au mécanisme de règlement des différends de l'OMC	34
II.4 Liste négative pour l'investissement, 2006	37
III. POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES PAR MESURE	
III.1 Améliorations qu'il est prévu d'apporter aux douanes indonésiennes en 2006/07	44
III.2 Structure du tarif NPF, 2002-2006	47
III.3 Analyse succincte des taux préférentiels NPF et TPEC de l'Indonésie, 2003-2006	52
III.4 Principales entreprises d'État, 2006	56
III.5 Résumé des procédures antidumping, 2002-2006	59
III.6 Revenus fiscaux, 2004-2005	69
III.7 Budget des institutions chargées de la science et de la technologie, 2004-2007	71

	<i>Page</i>
IV. POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR	
IV.1 Part des différents secteurs dans le PIB et l'emploi, 2002-2006	79
IV.2 Production des principales cultures, 2003-2006	81
IV.3 Exportations et importations des principales cultures, 2003-2006	82
IV.4 Taux consolidés et taux appliqués dans le secteur de l'agriculture, 2007	83
IV.5 Écart de prix entre le riz de production nationale et le riz importé, 2003-2006	86
IV.6 Concessions de forêts naturelles et de plantations, 1993 et 2002-2006	89
IV.7 Importations de vêtements des États-Unis en provenance des principaux fournisseurs asiatiques, 2004-2006	95
IV.8 Droits d'importation et taxes sur les produits de luxe, 2007	97
IV.9 Structure du secteur financier, 2006	99
IV.10 Comparaison régionale des secteurs financiers, 2006	100
IV.11 Banques principales, classées selon leurs actifs, décembre 2005	103
IV.12 Participation au capital des banques, décembre 2005	104
IV.13 Secteur des télécommunications, 2004-2008	105
IV.14 Parts du marché des télécommunications en 2006	107
IV.15 Nombre de visiteurs arrivés en Indonésie, 2003-2006	112

APPENDICE – TABLEAUX

I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	
AI.1 Exportations de marchandises, par groupe de produits, 2001-2005	119
AI.2 Importations de marchandises, par groupe de produits, 2001-2005	121
AI.3 Exportations de marchandises, par destination, 2001-2005	123
AI.4 Importations de marchandises, par origine, 2001-2005	124

OBSERVATIONS RÉCAPITULATIVES

1. Depuis le précédent examen de sa politique commerciale, effectué en juin 2003, l'Indonésie a enregistré une expansion régulière de son économie avec un taux de croissance annuel du PIB de 5,2 pour cent malgré des chocs exogènes majeurs et de graves catastrophes naturelles. La croissance, toutefois, n'a pas été assez forte pour générer en nombre suffisant les nouveaux emplois qui auraient permis de faire reculer le chômage et la pauvreté. Afin de parvenir aux taux de croissance annuels supérieurs à 6 pour cent susceptibles de créer les emplois nécessaires pour réduire le chômage, qui était de l'ordre de 10 pour cent en 2006, le gouvernement a entrepris un vaste programme de réformes visant, entre autres, à améliorer le climat de l'investissement, renforcer le secteur financier et développer l'infrastructure, en s'appuyant sur les abondantes ressources naturelles du pays.

1) ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2. La croissance du PIB réel n'a cessé de progresser de 2003 à 2006, passant de 4,7 à 5,5 pour cent, tandis que les faiblesses macro-économiques ont commencé à être surmontées.

3. L'assainissement des finances publiques a été le point fort de la politique économique, avec un déficit global qui a été ramené de 2,4 pour cent en 2001 à 0,5 pour cent en 2005, grâce en partie à la réduction des subventions aux combustibles et au report de dépenses dû à la révision des procédures budgétaires et de passation des marchés publics, et à 1,1 pour cent en 2006. Dans le cadre de la politique budgétaire à moyen terme, la dette publique a été ramenée à 39 pour cent du PIB en 2006, soit un recul de près de 20 points de pourcentage sur trois ans, et elle devrait continuer de baisser pour tomber à 30 pour cent environ d'ici à 2010, ce qui implique de maintenir le déficit budgétaire global à moins de 1 pour cent du PIB à moyen terme. Toutefois, le ratio des prélèvements

fiscaux au PIB, qui est de 12 pour cent, semble insuffisant pour répondre aux besoins de développement du pays.

4. En 2006, le taux d'inflation n'était plus que de 6,6 pour cent, taux apparemment dans la limite fixée, contre 17,1 pour cent en 2005, par suite de la forte réduction des subventions aux combustibles. L'inflation devrait être de l'ordre de 6 pour cent en 2007, encore que cette projection doive sans doute être revue à la hausse si le gouvernement décide de moins subventionner l'électricité. L'objectif premier de la politique monétaire de la Banque d'Indonésie, institution indépendante, reste la maîtrise de l'inflation.

5. La vigueur de la demande intérieure, et notamment de la consommation, a tiré la croissance depuis la crise financière asiatique de 1997-1998. La reprise progressive de la croissance de ces dernières années, toutefois, ne s'est pas accompagnée d'une amélioration du niveau de l'emploi. Le chômage recensé (4,8 pour cent en 1997) est supérieur à 9 pour cent depuis 2002, et il a atteint un pic de 11,2 pour cent en 2005 pour retomber à 10,3 pour cent en 2006. Les rigidités du marché du travail ont été présentées comme l'une des principales causes de la montée du chômage, l'Indonésie se classant à cet égard derrière les autres pays de la région, et les projets de révision de la législation du travail semblent marquer le pas.

6. Malgré l'accroissement des sommes consacrées aux programmes de lutte contre la pauvreté, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (moins de 17 dollars EU de revenu par mois) a augmenté pour la première fois en six ans, passant de 16 à 17,8 pour cent entre 2005 et 2006. S'ajoutant à la levée des subventions aux combustibles, l'interdiction des importations de riz a provoqué une hausse de 30 pour cent du prix de ce produit sur le marché intérieur en 2006, année de l'enquête sur la pauvreté; et, comme les pauvres consacrent près du quart de leurs revenus aux achats de riz, leur sort n'a pu qu'empirer. Face à cette situation,

les pouvoirs publics ont assoupli la mesure d'interdiction, ce qui a contribué à stabiliser le prix du riz sur le marché intérieur.

7. Les exportations de marchandises ont représenté environ 30 pour cent du PIB au cours de la période considérée, alors que la part des importations dans le PIB passait de 18 à 23 pour cent. La structure des échanges avec l'extérieur n'a guère évolué, bien que l'Indonésie soit devenue plus tributaire des exportations et des importations de pétrole. Pour l'essentiel, les échanges de marchandises continuent de se faire avec les pays d'Asie du Sud-Est, la Chine augmentant sa part des exportations comme des importations. Singapour demeure le premier partenaire commercial de l'Indonésie au sein de l'ANASE.

8. Après la forte reprise de 2000-2001, qui a suivi la brusque chute observée au lendemain de la crise financière asiatique, l'investissement intérieur brut a marqué une pause relative. La part de l'investissement dans le PIB, qui avoisine 23 pour cent en moyenne depuis 2002 alors qu'elle avait atteint un pic de plus de 30 pour cent avant la crise, est en deçà du taux d'épargne national moyen (24 pour cent). De même, l'investissement étranger direct (IED) s'est effondré après la crise, et n'a montré des signes de redressement que récemment. En vue d'améliorer le climat de l'investissement dans le pays, au début de 2006, le gouvernement a annoncé un programme d'action, qui bénéficie d'un très ferme engagement politique pour avoir fait l'objet d'une instruction présidentielle. Il prévoyait la soumission d'un projet de loi sur l'investissement (loi adoptée par le Parlement en mars 2007), l'établissement d'une nouvelle liste négative pour l'investissement, une forte réduction du temps de mise en route d'une entreprise, l'accélération du processus de réexamen des règlements locaux de nature à décourager l'esprit d'entreprise, ainsi qu'une simplification des procédures douanières et une amélioration des règlements en matière douanière. Ces mesures récentes ne semblent pas avoir eu une incidence réelle sur l'IED

entrant qui, de tous temps, a joué un rôle de catalyseur dans la compétitivité extérieure de l'économie indonésienne.

9. La politique d'amélioration du climat de l'investissement prévoit aussi d'encourager les dépenses d'infrastructure. L'investissement dans l'infrastructure a reculé depuis la crise alors que d'importants capitaux publics et privés y avaient été consacrés au cours des décennies qui l'ont précédé. Le vaste programme de réforme de l'infrastructure lancé en 2006 vise à moderniser la production d'énergie électrique, les télécommunications, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le réseau routier et les ports et aéroports.

10. Par ailleurs, le gouvernement a jeté les bases d'une réforme de l'appareil judiciaire et de la fonction publique, et a engagé une campagne efficace de lutte contre la corruption axée sur le renforcement du cadre institutionnel. De nouvelles institutions comme la Commission de lutte contre la corruption (KPK), le Tribunal anticorruption, l'Équipe interministérielle d'éradication de la corruption, la Commission judiciaire, la Commission policière et la Commission des poursuites judiciaires se sont vu doter de très larges compétences, et des organismes existants tels que la Commission suprême de vérification des comptes et le bureau du Procureur général ont pris une part plus active au combat contre la corruption. Dans ce cadre, des enquêtes ont été diligentées à tous les échelons de l'État et au sein des entreprises publiques, et les poursuites engagées ont conduit à un certain nombre de condamnations. En conséquence, les indicateurs de corruption et de gouvernance semblent s'être améliorés depuis le dernier examen.

2) CADRE ET ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

11. L'Indonésie a poursuivi sa transition vers un État démocratique et décentralisé. Engagé en 1999, le processus de

décentralisation a conduit le gouvernement central à transférer de larges pans de son autorité en matière de dépenses et de services publics à 440 collectivités locales. La politique commerciale, cependant, demeure du ressort du Ministère du commerce et n'a guère évolué depuis le précédent examen. L'Indonésie accorde au moins le traitement NPF à tous les Membres de l'OMC. Dans le souci d'améliorer la transparence de la politique du commerce et de l'investissement et de renforcer le droit de regard du public sur celle-ci, le gouvernement a passé en revue les règles et réglementations commerciales afin d'en identifier et d'en corriger, le cas échéant, les lourdeurs bureaucratiques et les lacunes.

12. S'agissant des négociations commerciales internationales, la période considérée a vu l'Indonésie engager une triple démarche: multilatérale, sous les auspices de l'OMC; régionale, dans le cadre des accords de l'ANASE et ANASE+; et elle négocie actuellement son premier accord commercial bilatéral avec le Japon, d'autres accords de même nature étant à l'étude. Si l'Indonésie considère que cette démarche multidirectionnelle est devenue une nécessité, elle pense en dernière analyse que le système commercial multilatéral reste la meilleure option. Afin de faciliter la réalisation de ses objectifs, le gouvernement a mis sur pied une équipe nationale de négociation commerciale qui est responsable de la stratégie globale de négociation.

13. Depuis le précédent examen de sa politique commerciale, en 2003, l'Indonésie a fait des efforts systématiques pour accélérer son développement économique, mesures qui ont consisté notamment à réduire les obstacles au commerce, à l'investissement et à la production, et à simplifier les procédures à la frontière. La réforme douanière occupe une place de choix dans le programme du gouvernement et le Parlement s'est penché sur d'importantes réformes qui devraient entrer en vigueur en 2007. L'objet de la réforme douanière est de réduire la durée et le coût des procédures de dédouanement et de lutter

contre la contrebande et la fraude. L'Indonésie a joué un rôle actif en matière de facilitation des échanges dans le cadre de l'APEC afin de réduire le coût des transactions commerciales. L'informatisation des documents et procédures douaniers a facilité l'importation et l'exportation; l'enregistrement des importateurs demeure une obligation.

14. Les droits de douane restent le principal instrument de la politique commerciale de l'Indonésie, même s'ils représentent une source de recettes fiscales relativement limitée, comptant pour un peu plus de 4 pour cent du total. Le taux NPF moyen appliqué était de 9,5 pour cent en 2006, contre 9,9 pour cent en 2004, année où l'Indonésie a adopté une nouvelle classification tarifaire pour les droits NPF (hors ANASE). La moyenne des droits NPF appliqués aux produits industriels est de 9,2 pour cent et celle des droits appliqués aux produits agricoles est de 11,4 pour cent. Plus de 75 pour cent des taux de droits sont compris entre zéro et 10 pour cent. Conformément à la politique d'appui sectoriel pratiqué de longue date, les droits les plus élevés concernent les véhicules automobiles. Comme c'était le cas à l'époque du précédent examen, plus de 93 pour cent des lignes tarifaires sont consolidées, mais la moyenne des taux consolidés, qui est de 37,5 pour cent, dépasse de beaucoup la moyenne des taux effectivement appliqués, ce qui confère une certaine imprévisibilité au tarif. L'écart entre la moyenne des taux appliqués (11,4 pour cent) et la moyenne des taux consolidés (47,3 pour cent) demeure beaucoup plus importante pour les produits agricoles. Plus de 99 pour cent des droits appliqués sont ad valorem, ce qui contribue à accroître la transparence du tarif. Néanmoins, la structure tarifaire reste complexe, puisque l'on compte 16 taux ad valorem et trois taux spécifiques. Il y a en outre une certaine progressivité des droits, qui s'est accentuée dans le cas des produits alimentaires, boissons et tabacs semi-transformés ainsi que du papier, de l'impression et de l'édition. En

2006, le taux moyen du Tarif préférentiel extérieur commun (CEPT) de l'ANASE était tombé à 2,7 pour cent (contre 3,4 pour cent en 2004), et avec le développement des échanges au sein de l'ANASE, il est à prévoir que le taux CEPT de l'Indonésie continuera de baisser, creusant ainsi l'écart avec le taux NPF.

15. Au cours de la période considérée, l'Indonésie a continué de réduire le nombre de lignes tarifaires soumises à des restrictions à l'importation, qui s'établit actuellement à 141. Les importations de morceaux de poulet, de riz et de sel ont été interdites pour des raisons sanitaires et autres. L'Indonésie continue à ne plus appliquer de restrictions liées à l'origine, sauf en ce qui concerne le commerce avec Israël. Il est difficile d'apprécier le caractère restrictif des obstacles non tarifaires qui demeurent en place; il s'agit en particulier des licences de producteur-importateur (pour les importations de sucre, par exemple) et du système de licences d'enregistrement de l'importateur.

16. Les marchés publics restent un important instrument de la politique industrielle. L'Indonésie n'a pas signé l'Accord de l'OMC sur les marchés publics. Elle a révisé son régime des marchés publics, notamment pour accroître la part des fournisseurs nationaux, lutter contre la corruption et se rapprocher de la pratique internationale en la matière. Le recours aux opérations de compensation, dans le cadre desquelles des entreprises étrangères soumissionnent pour certains marchés et projets de construction publics, a considérablement diminué.

17. L'Indonésie continue d'avoir recours relativement souvent aux mesures antidumping, principalement contre les importations de métaux de base et de produits chimiques originaires de la région, et a ouvert 26 enquêtes de 2002 à 2006; en 2003, elle a constitué un comité des mesures de sauvegarde à la suite de la promulgation d'une loi sur ce sujet en 2002.

18. Les normes nationales sont calquées sur les normes internationales, lorsque cela est possible; à l'époque du précédent examen, les normes obligatoires représentaient environ 3 pour cent de l'ensemble des normes. L'Indonésie participe aujourd'hui à un plus grand nombre d'arrangements de reconnaissance mutuelle. Pour ce qui est des règles SPS, les mesures de mise en quarantaine des animaux et des végétaux sont rigoureusement appliquées.

19. En matière d'exportations, l'Indonésie applique un régime de licences, d'interdictions et de restrictions pour assurer la protection des ressources naturelles et des espèces menacées, assurer au marché intérieur un approvisionnement suffisant en produits essentiels, promouvoir des industries d'aval à plus forte valeur ajoutée, et améliorer la qualité des produits d'exportation. Seuls des opérateurs enregistrés et agréés ont été autorisés à exporter les produits soumis à des mesures restrictives (café, textiles, caoutchouc et certains types de bois, entre autres). Au cours de la période considérée, les exportations de grumes étaient interdites, et en 2005 des taxes à l'exportation ont été appliquées aux peaux brutes, aux cuirs tannés blancs et au charbon. En 2004, les pouvoirs publics ont mis fin à plusieurs programmes de crédit à taux bonifiés mis sur pied pour soutenir les exportations. Une aide au financement des exportations est fournie par Bank Eksport Indonesia, qui est un établissement public.

20. Le soutien de la production et des échanges commerciaux est assuré par une aide financière à la recherche-développement et par des incitations fiscales propres à telle ou telle branche ou région. En 2006, le gouvernement a proposé de nouvelles lois fiscales visant notamment à simplifier le régime des incitations. Les impôts indirects, tels que la TVA et la taxe sur les produits de luxe, s'appliquent, en principe, de manière non discriminatoire. La hausse des cours mondiaux du pétrole a contraint le gouvernement à réduire les subventions aux

combustibles et à rapprocher les prix de ceux-ci des cours mondiaux; on estime que les économies réalisées à ce titre pourraient dégager chaque année entre 6 et 8 milliards de dollars EU susceptibles d'être consacrés aux programmes de développement. Des mesures destinées à soutenir la production nationale et/ou à contrôler/restreindre les échanges dans plusieurs secteurs demeurent en place, sous la forme notamment de droits d'importation exclusifs accordés aux producteurs nationaux de certains articles sensibles (comme le riz, les boissons alcooliques, le sucre, les tôles de fer en rouleaux laminées à chaud et à froid et les produits en acier). Les entreprises d'État continuent de jouer un rôle central dans l'économie, et leur part du PIB est estimée à 40 pour cent. Un petit nombre de produits de base et de services (essence, électricité, ciment et transports, entre autres) continuent de faire l'objet de "prix administrés".

21. Le cadre de la politique de la concurrence en Indonésie n'a guère évolué au cours de la période étudiée. La Commission indépendante de supervision de la concurrence (KPPU) a continué de veiller au respect de la législation anti-monopole. La plupart des affaires traitées jusqu'en 2006 concernaient des cas de collusion ou de soumissions frauduleuses dans des marchés publics impliquant des entreprises d'État et des organismes publics. La création de la KPPU en tant qu'organisme compétent pour connaître des cas de soumissions frauduleuses est une mesure importante de nature à améliorer l'environnement concurrentiel de l'activité économique, notamment pour ce qui est des marchés publics. Le gouvernement a poursuivi son action en faveur de la protection des consommateurs en élaborant et en publiant les règlements d'application de la loi sur la protection des consommateurs.

22. L'Indonésie s'est employée à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) en élargissant ses engagements internationaux dans ce domaine et en améliorant son cadre judiciaire de lutte

contre les infractions en la matière. Bien que des obstacles institutionnels aient entravé la mise en œuvre effective des lois, le gouvernement semble avoir obtenu certains résultats dans la lutte contre le piratage, en réalisant régulièrement d'importantes saisies de copies illicites de disques optiques. Un décret présidentiel pris en 2006 a créé le Service national de prévention des atteintes aux DPI, qui est chargé de coordonner l'action de répression de la douane et de la police, et d'accroître le nombre de juges, de procureurs et d'avocats spécialistes de la propriété intellectuelle possédant les qualifications requises.

3) ÉVOLUTION DES POLITIQUES SECTORIELLES

23. L'Indonésie, qui forme le plus grand archipel du monde, compte une population pluriethnique de 223 millions d'habitants. Le pays renferme d'abondantes ressources naturelles – dont le bois d'œuvre, le poisson, les minerais, le pétrole et le gaz naturel – et il bénéficie d'une très riche biodiversité. L'agriculture (y compris l'élevage, la pêche et la sylviculture), qui représentait près de 13 pour cent du PIB en 2006, fait vivre la plus grande partie de la population et des pauvres; elle joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté. Elle reste le premier secteur d'activité sur le plan de l'emploi, et assure des moyens d'existence à plus de 44 pour cent de la population active, ce qui indique que dans ce secteur, la productivité de la main-d'œuvre est inférieure au cinquième de ce qu'elle est dans le reste de l'économie.

24. Le large éventail de ressources naturelles de l'Indonésie a été exploité intensément, ce qui a permis au secteur minier d'apporter une importante contribution aux exportations, de l'ordre de 8 pour cent en 2005. Depuis 1980, l'industrie de transformation a vu sa part dans le PIB passer de quelque 13 pour cent à environ 28 pour cent, et sa part dans les exportations quintupler pour atteindre 64 pour cent. Le secteur des services s'est lui aussi développé,

dopé par l'industrie des voyages et du tourisme; en 2006, il représentait 40 pour cent du PIB et employait près de 38 pour cent de la population active.

25. Comme c'était le cas à l'époque du précédent examen, l'agriculture continue de faire l'objet d'une attention spéciale de la part des pouvoirs publics, ce qui témoigne de l'importance accordée à la sécurité alimentaire et de la conviction que celle-ci doit passer par l'autosuffisance en denrées alimentaires de base, en particulier le riz. Cette politique repose sur une stabilisation des prix, assurée par une intervention sur le marché qui vise à maintenir un prix plafond pour les consommateurs et un prix plancher pour les producteurs, et à réguler le commerce. En raison de la pénurie consécutive à l'interdiction des importations de riz, le prix de cette denrée a grimpé à environ 30 pour cent au-dessus des cours internationaux, et, comme les deux tiers des ménages ruraux indonésiens sont des consommateurs nets de riz, cette situation est généralement considérée comme étant le principal facteur de l'augmentation de la pauvreté en 2006; l'interdiction a été partiellement levée pour que les importations puissent contribuer à stabiliser les prix. Au moment de la mise en œuvre des accords du Cycle d'Uruguay, l'Indonésie avait supprimé un certain nombre de restrictions par voie de licences touchant l'agriculture. Des réglementations sanitaires et phytosanitaires et sur la qualité des produits alimentaires ont entraîné des restrictions à l'importation, en particulier pour les animaux et les produits animaux ainsi que les produits alimentaires devant faire l'objet d'un certificat halal.

26. Dans le secteur forestier, il semble que les mesures de réglementation, y compris les restrictions à l'exportation, n'aient que très peu contribué à résoudre le problème de la surexploitation des forêts, et de l'abattage illégal en particulier, qui représenterait plus de 50 pour cent de la production de bois d'œuvre. L'interdiction d'exporter des grumes, réintroduite pour la durée de la période

considérée, n'a guère contribué à contenir les pertes imputables à la contrebande des grumes coupées illégalement ni à lutter contre les problèmes environnementaux, comme les dommages causés par l'abattage illégal; au contraire, il se peut que cette interdiction ait fait baisser les prix sur le marché intérieur, encourageant ainsi la fabrication de produits à base de bois. Le gouvernement central et les autorités régionales ont redoublé d'efforts pour combattre l'abattage illégal, mais la demande extérieure de bois d'œuvre bon marché semble l'emporter sur la capacité du pays de faire respecter la loi.

27. Avec la libéralisation des secteurs gazier et pétrolier opérée en 2001, les entreprises étrangères ont pénétré le marché du pétrole, notamment dans la prospection et la production, et les sociétés privées sont aujourd'hui autorisées à ouvrir des points de vente au détail pour les combustibles. Le monopole que Pertamina détenait sur l'importation et la distribution des combustibles a été levé, et le raffinage, le stockage et le transport ont été libéralisés. Une loi sur l'électricité adoptée en septembre 2002 envisageait la fin du monopole de la compagnie d'État sur la distribution de l'électricité et la possibilité d'autoriser des sociétés privées, indonésiennes et étrangères, à vendre de l'électricité directement aux consommateurs, dans un délai de cinq ans. En janvier 2005, toutefois, la Cour constitutionnelle a annoncé que la loi n'était pas conforme à la Constitution et était abrogée.

28. S'agissant du secteur manufacturier, la moyenne des droits NPF appliqués a été ramenée de 9,6 pour cent en 2004 à 9,2 pour cent en 2006, mais il subsiste des droits élevés, pouvant aller jusqu'à 150 pour cent, dans certains secteurs (produits chimiques, ouvrages en métaux, véhicules automobiles, motocycles, bicyclettes et produits alcooliques, par exemple). Dans le secteur des textiles et vêtements, la protection tarifaire NPF moyenne est restée la même (10,8 pour cent). L'année 2002 a vu l'introduction d'un décret

en vertu duquel seules les sociétés qui possèdent des installations de production utilisant des tissus importés comme intrants pour les produits finis peuvent obtenir une licence d'importation. La participation étrangère n'est pas limitée dans le secteur automobile et il n'existe pas de prescriptions ou d'incitations concernant la teneur en éléments d'origine nationale. Les obstacles tarifaires ont également été réduits, bien que, avec un taux NPF moyen de 26,5 pour cent, ils restent relativement élevés par rapport à d'autres pays.

29. Le secteur financier traverse une période de restructuration et de réforme profondes depuis la crise financière de 1997-1998. L'Agence indonésienne de restructuration des banques (IBRA) a supervisé nombre de regroupements durant ses six années d'activités, mais une grande partie du système bancaire reste sous le contrôle de l'État. Au cours de la période considérée, l'Indonésie a continué de s'acheminer vers la mise en place d'un secteur bancaire privé fort et compétitif, même si les deux plus grandes banques d'État souffrent toujours d'une gouvernance déficiente et d'un taux élevé de prêts improductifs. Selon la Banque d'Indonésie, la proportion des prêts improductifs par rapport au total de prêts bancaires est passée à 9,3 pour cent en 2006, contre 8,2 pour cent en 2003. Les banques, avec 80 pour cent des avoirs financiers, dominant toujours le système financier, mais le renforcement des établissements financiers non bancaires tels que les compagnies d'assurance, les sociétés de financement et les caisses de retraite, qui ont une taille modeste pour un pays tel que l'Indonésie, est devenu un impératif pour l'action des pouvoirs publics, comme en témoigne le programme de réforme de la politique du secteur financier pour 2006. Le développement des établissements financiers non bancaires promet d'améliorer l'accès à des services financiers à faible coût et de mobiliser l'épargne intérieure et la canaliser vers des investissements rentables.

30. L'Indonésie a engagé une réforme majeure de sa politique des télécommunications, qui a amené un accroissement de la participation du secteur privé et des entreprises étrangères. Les deux principaux opérateurs, PT Telkom et PT Indosat, qui appartiennent à l'État à hauteur de 65 et de 16 pour cent respectivement, ont été en partie vendus à des investisseurs privés. Des licences faisant jouer la concurrence ont été attribuées pour la fourniture de services de téléphonie mobile GSM, l'accès à Internet et d'autres services à valeur ajoutée.

31. En raison de sa superficie et de son insularité, l'Indonésie doit surmonter d'énormes difficultés pour mettre en place la vaste infrastructure de transport indispensable à son développement économique et social. Pour ce qui est des routes, l'action menée consiste surtout à accroître la capacité et la qualité du réseau par le renforcement des principaux axes routiers nationaux et l'amélioration de l'accès aux régions moins développées et éloignées. L'efficacité du réseau portuaire est généralement déficiente et impose des délais et des coûts additionnels sur le marché intérieur et à l'exportation. Si les principaux aéroports fonctionnent bien, l'accroissement de la demande de transport dû à la déréglementation et à la prolifération des compagnies aériennes à bas prix mettent à rude épreuve la capacité des petits et moyens aéroports.

4) PERSPECTIVES

32. Le Plan de développement à moyen terme pour 2004-2009 envisage une croissance annuelle moyenne du PIB de 6,6 pour cent et prévoit de ramener à 8,2 pour cent le taux de pauvreté et à 5,1 pour cent le taux de chômage à l'horizon 2009. Le Plan reconnaît que le principal défi est de parvenir à un niveau de croissance qui permette de créer suffisamment d'emplois pour contenir la montée du chômage (et du sous-emploi) et faire reculer la pauvreté.

33. *Le gouvernement mène un vaste programme de réformes en vue de renforcer les institutions publiques, améliorer le climat pour les entreprises et l'investissement, et stimuler le développement de l'infrastructure. Si elles continuent d'être mises en œuvre dans les temps prévus, ces réformes viendront à bout de certains des principaux obstacles à l'investissement privé et contribueront à assouplir le marché du travail et à accroître l'efficacité de l'administration publique, ce qui permettra d'accélérer la croissance et d'infléchir la courbe ascendante du chômage. Par contre, des retards dans l'application des mesures structurelles fondamentales, y compris l'adoption des lois sur la fiscalité et le travail, risqueraient de saper la confiance des investisseurs; le taux de croissance pourrait dans ce cas rester en deçà des 6 pour cent (niveau analogue à ceux de ces dernières années), avec un chômage qui continue de s'aggraver.*

34. *Le gouvernement a clairement manifesté sa volonté de mener à bien de grandes réformes. L'Indonésie pourrait tirer parti du système multilatéral pour consolider toutes ses réformes unilatérales, et par là renforcer la confiance des investisseurs et encourager l'investissement étranger, toutes choses essentielles à l'avenir économique du pays*